

## Relevé de décisions n°137 Bureau Fédéral téléphonique du 29 juillet 2010

**5 grammes de plumes, des tonnes**

### > Le Secrétariat Général

**Diffusion** : Comité Directeur, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Direction Administrative, Cadres Techniques, Personnel Fédéral, 100% Badminton.

**Présent(e)s** : J.-F. Aninat, C. Barthel, H. Bussolino, E. Canal, P. Chatellier, M. Godin, M.-C. Leroy, C. Privat, P.-A. Tramier, P. Vayssiere.

**Invités** : B. Beaufiles, P. Bildstein (DC), J.-P. Didier, A. Lemoine (DAF), P. Limouzin (DTNA)

**Excusé(e)s** : P.-E. Panier, J.-M. Pocholle (DTN), B. Ressouche, M. Walhen.

### ***Le Bureau décide***

---

#### **Secteur Compétition**

---

##### ▪ **Validation des règlements compétitions Jeunes**

Le Secteur Compétition présente les nouveaux règlements des compétitions jeunes, rédigés suite aux réunions tenues dans le courant du mois de juillet.

Après avoir examiné les différentes observations faites par la Commission Règlements, le Bureau fédéral valide ces règlements avec application au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Nombre de votants 10 : 9 pour, 1 contre.

##### ▪ **Interclubs Départementaux : club de Pontorson**

En raison de la situation géographique du club de Pontorson (Comité départemental de la Manche), le Bureau fédéral autorise exceptionnellement sa participation au championnat Interclubs D4 du comité départemental d'Ille-et-Vilaine, sous réserve de l'accord du Comité départemental de Badminton 35.

Nombre de votants 9 : 4 pour, 2 contre, 3 abstentions.

Cette autorisation est accordée pour la saison 2010/2011.

Le rattachement administratif en Basse-Normandie est inchangé.

### **Secteur Administratif**

---

- **Utilisation de Poona par les fédérations étrangères**

Plusieurs fédérations étrangères (Badminton Québec et Fédération du Portugal) ont émis la demande d'utiliser Poona, en particulier les modules classement et licences.

Le Bureau fédéral émet un avis favorable à ces demandes et confie l'étude de faisabilité et des conditions financières à la Direction administrative et financière en relation avec la CIEL.